

## CANNABIS

---

Par Profil supprimé Postée le 30/01/2010 22:22

bonjour

existe t'il un médicament pour aidé le manque de cannabis:hashich

---

### Mise en ligne le 01/02/2010

Bonjour,

Il n'existe pas de médicament spécifique au manque de cannabis.

Cependant, les anxiolytiques, les somnifères et les antidépresseurs peuvent calmer les symptômes qui surviennent parfois à l'arrêt, en cas d'usage régulier (irritabilité, sueurs, insomnie, migraines, ...).

Ce type de traitement présente l'inconvénient d'installer une éventuelle nouvelle dépendance.

Il masque aussi bien souvent le mal-être **sans le soigner**, tout comme le fait le cannabis. Les symptômes risquent de se manifester à nouveau un jour ou l'autre.

Ces médicaments ne sont à envisager que sur un temps très court, si cela est vraiment nécessaire.

Il existe d'autres approches possibles, sans effet secondaire, qui peuvent cibler le manque et la désintoxication globale de l'organisme : par exemple l'homéopathie et la phytothérapie.

Par ailleurs, il paraît important de s'occuper du mental et du stress. Un soutien psychologique peut aider à comprendre les raisons de la consommation et à apprendre à puiser dans ses propres ressources.

Si vous avez besoin d'aide ou d'informations supplémentaires, vous pouvez vous adresser au centre ci-dessous. Il s'agit d'un centre spécialisé en toxicomanie. Les consultations sont gratuites et confidentielles.

Bien cordialement,

---

**POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LA STRUCTURE SUIVANTE :**

---

### CENTRE SATO

16 avenue des martyrs de la liberté  
60200 COMPIEGNE

Tél : 03 44 40 08 77

Site web : [www.sato-picardie.fr](http://www.sato-picardie.fr)

Accueil du public : Lundi, mardi , jeudi : 9h-13h et 14h-18h. Mercredi: 9h-13h et 14h-16h. Vendredi: 9h30 -12h30 et 13h30 -16h30.

Substitution : Se renseigner auprès du centre (tous les matins)

Service mobile : Le CAARUD de l'association, assure une permanence d'accueil tous les vendredi de 13h30 à 16h30: conseils, informations, mise à disposition de matériel de réduction des risques.

Voir la fiche détaillée